

ACCUEIL DES ETUDIANTS INTERNATIONAUX - TARIFS 2019/2020

En vertu des décisions d'exonération relevant de la compétence du Président de l'Université (Article R [719-50](#) du Code de l'Education), la Commission Formation et Vie Universitaire et le Conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne (UCA), décident, pour l'année universitaire 2019/2020 :

- le maintien des tarifs standard pour tous les étudiants internationaux y compris ceux qui s'inscrivent pour la première fois à l'UCA
- la garantie pour ces étudiants de bénéficier de ce tarif jusqu'à la fin de cycle de formation dans lequel ils sont engagés.

<https://medecine.uca.fr/actualites-et-formation/informations-pedagogiques/accueil-des-etudiants-internationaux-tarifs-2019-2020>(<https://medecine.uca.fr/actualites-et-formation/informations-pedagogiques/accueil-des-etudiants-internationaux-tarifs-2019-2020>)